



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Accessions – Relégations District 1 à 6 Saison 2022/2023

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux accessions et relégations pour la fin de saison 2022/2023 pour les Divisions District 1 à District 6, définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

Préambule : Vu les informations publiées par la LGEF en date du 26/08/2022, il convient de prendre en compte que le nombre de descentes de Régionale 3 vers le District Alsace en fin de saison 2022/2023 se situera dans une fourchette de 15 à 24 équipes.

Ce nombre étant bien supérieur aux accessions de District vers les championnats de Ligue, en raison de la poursuite de la réforme des compétitions régionales, les informations sur les accessions/relégations ci-dessous sont exprimées sous forme de fourchette définie selon la situation la plus favorable et la plus défavorable en matière de relégations de Régionale 3.

District 1 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 13 équipes

▲ **Accessions en Régionale 3 : _____ 10 équipes ; Les classées 1^{es} + les 4 meilleures 2^{es}**

▼ **Relégations en District 2 : _____ 12 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

District 2 :

Situation 2022/23 : _____ 7 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en District 1 : _____ De 8 à 11 équipes ;**

Situation la plus favorable : _____ les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

Situation la plus défavorable : _____ les classées 1^{es} de chaque groupe + la meilleure 2^e

▼ **Relégations en District 3 : _____ 14 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

District 3 :

Situation 2022/23 : _____ 7 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes

▲ **Accessions en District 2 : _____ De 9 à 12 équipes ;**

Situation la plus favorable : _____ les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

Situation la plus défavorable : _____ les classées 1^{es} de chaque groupe + la meilleure 2^e

▼ **Relégations en District 3 : _____ 14 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

District 4 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 5 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 3 : _____ De 10 à 13 équipes ;**

Situation la plus favorable : les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

Situation la plus défavorable : les classées 1^{es} de chaque groupe + la meilleure 2^e

▼ **Relégations en District 5 : _____ 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

District 5 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 6 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 4 : _____ De 11 à 18 équipes ;**

Situation la plus favorable : les classées 1^{es} de chaque groupe + les 8 meilleures 2^{es}

Situation la moins défavorable : les classées 1^{es} de chaque groupe + la meilleure 2^e

▼ **Relégations en District 6 : _____ Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD), à l'exception du groupe E de District 5, ce dernier étant composé exclusivement d'équipes « réserves », ce point réglementaire ne s'applique pas.**

District 6 :

Situation 2022/23 : _____ 6 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 5 : _____ 8 équipes ; Les classées 1^{es} de chaque groupe**

▼ **Relégations en District 7 : _____ 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

Les accessions/relégations de District 7 et 8 seront publiées ultérieurement.

La Commission Sportive Seniors du District Alsace